L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS :
LUNDI MATIN, 3 OCTOBRE 1836.

POUR PRESIDENT
M. VAN BUREN.

POUR VICE-PRESIDENT :
RD. M. JOHNSON.

"Je préfère que mon sentiment vous, mais la popularité extrême des Etats-Unis comprenne bien à présent que, si le désir de ceux qui veulent m'élever à la suprême magistrature était satisfait, je devrais, dans l'exercice des fonctions de Président, me montrer toujours inflexible et constant adversaire de toutes les mesures du Congrès qui tendraient à abolir l'esclavage dans le district de Columbia, contrairement aux vœux des Etats dans lesquels l'esclavage existe, et je prendrais la résolution que rien ne pourra ébranler de m'opposer à la moindre interférence à ce sujet.—*Martin Van Buren.*

ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DES E.-U.

1er. DISTRICT.....J. B. PLAUCHÉ.
2me. DISTRICT.....R. W. SCOTT.
3me DISTRICT.....T. LANDRY.
4me. DISTRICT.....A. MOUTON.
5me. DISTRICT.....P. E. BOSSIER.

☞ Nous nous faisons un plaisir d'annoncer au public, que à partir d'aujourd'hui l'Abeille reprendra sa publication quotidienne. Le mouvement qui, déjà, semble régner dans les affaires commerciales de la cité, est plus que suffisant pour nous engager à offrir toute sorte de commodités possibles à ceux de nos abonnés à l'année qui ont journellement des annonces à publier. Nous profitons aussi de cette circonstance pour inviter tous ceux qui daignent nous honorer de leur patronage à vouloir bien nous faire parvenir leurs avertissemens de bonne heure dans la soirée :—disons avant sept ou huit heures. Cette faveur de leur part nous serait très avantageuse en ce qu'elle nous mettrait à même de faire sortir notre feuille de très bon matin.

Nous sommes autorisés à annoncer par un grand nombre de votans que Mr. FRANCOIS CORRE-JEOLLES est candidat pour représenter au conseil le 4me. District de la première Municipalité, en remplacement de Mr. A. Prrordémissionnaire.

Il n'est question, depuis deux ou trois jours, dans tous les cercles de la Nouvelle-Orléans, à la Bourse, et généralement dans toutes les réunions publiques ou privées, que d'une spéculation d'un nouveau genre, attribuée au courtier de la première municipalité.—Les citoyens de cette ville, avant tout, doivent savoir que le conseil a, dans sa sagesse, décrété que l'entremise d'une courtier lui était de la plus grande utilité, pour faire valoir les fonds provenant des taxes de la municipalité. Dire jusqu'à quel point l'ordonnance relative à cette mesure est constitutionnelle, c'est ce que nous ne chercherons pas à faire ; car, autant d'intérêts particuliers, autant de manières différentes d'interpréter les lois qui nous régissent ou la charte de l'Etat. Cependant il existe un fait bien positif en politique et en administration municipale : c'est que la contribution du peuple, fruit de son travail et de ses sueurs, ne doit servir qu'à faire des améliorations et non pas à spéculer. Quoiqu'il en soit néanmoins, cette question est tout à fait hors de saison pour le moment : revenons à la spéculation.

D'après les meilleurs informations qui nous sont parvenues, il paraîtrait que le conseil, sur la suggestion de son courtier, a passé dernièrement une résolution, autorisant le maire à traiter avec M. Fleytas pour l'acquisition d'une terre située sur le chemin du Bayou St Jean. Si la relation qu'on nous a faite est correcte, cette résolution fixait le prix d'achat de la propriété à $30,000, payable $10,000 comptant et le résidu à un et deux ans de terme, sous les garanties d'usage. Mais comme il semblerait que les conditions du vendeur étaient différentes, le délai qu'il voulait accorder n'étant que de six et douze mois au lieu d'être un et deux ans, le maire, appelé à signer le contrat de vente s'est trouvé placé de manière à ne pouvoir pas agir; car ce contrat n'était redigé que d'après les conditions du vendeur, et non d'après celles du conseil. Il référa donc la chose au corps municipal, pour en obtenir une rectification sans laquelle l'acte n'eût pas pu être signé. Le maire crut en outre devoir informer le courtier qu'il serait convenable qu'il usât de tous les moyens en son pouvoir pour faire dresser le contrat suivant les conditions de la ville. Quelques jours s'écoulèrent dans l'intervalle, et lorsque l'exécutif demanda à l'agent à quel point en était l'affaire, celui-ci répondit, qu'il y avait une formalité à remplir concernant les titres de possession, et que lorsque cela serait terminé l'acte serait passé et signé. Nouveau délai qui ne produisit aucun résultat quelconque, sinon une communication du courtier, présentée à la dernière séance du conseil, et informant les membres de ce corps qu'il avait traité pour son propre compte, et que si la cité voulait de la transaction, elle devait lui donner pour pot de vin la petite bagatelle de DIX MILLE PIASTRES !

Voilà où en était la transaction vendredi soir, lorsque les aldermen prirent la chose en considération. Depuis lors il n'y a rien de nouveau. Nous espérons cependant que le conseil, à sa première réunion, s'occupera de l'affaire, et que prompte justice sera faite d'un acte qui ne tend qu'à donner à un corps très honorable le caractère d'une assemblée d'agioteurs. Nous devons dire en outre que le public paraît être très exaspéré de la manière dont on dispose des revenus de la communauté. Cette exaspération nous semble d'autant mieux fondée, que le bruit court, qu'un membre a cherché à justifier la conduite de l'agent de la ville, lorsqu'en même temps il avouait dans les débats qu'il était son associé.

Nous le répétons : cette affaire mérite la plus scrupuleuse enquête. Les citoyens ont besoin de connaître la vérité toute entière.

Le Rédacteur responsable, C. B.

Choléra à Charleston.—La commission du bureau de santé n'a rapporté que dix nouveaux cas de choléra, du 21 au 28 septembre; savoir : deux sur les blancs et huit sur les noirs et hommes de couleur. Résultat : un décès. Sur le nombre de cholériques de la veille il n'était mort personne.

—Une quarantaine a été imposée à Norfolk sur tous les bâtimens venant de Charleston, jusqu'à ce qu'une visite de bord ait été faite par les autorités du lazaretti, et que permission d'entrer leur soit accordée.

Un des omnibus de la ligne de la presse à coton d'en bas avait, hier, un nègre pour passager. Nous n'ajoutons aucune réflexion à cette remarque, pensant que les directeurs de cette compagnie prendront des mesures pour empêcher qu'un semblable abus ne se reproduise à l'avenir.

L'ex président Adams a dû prononcer l'oraison funèbre de Madison, à Boston, le 28 septembre dernier.

Europe—Les nouvelles de ce pays, arrivées à Charleston, sont loin de satisfaire la curiosité publique. Elles se réduisent à annoncer que le major Pierce a vu un Indien dans les environs de Black Creek.

—Nombre d'incendies ont eu lieu dernièrement à Philadelphie. Ils sont attribués, nous dit-on, à une bande d'incendiaires qui infestent la ville.

NOUVEAU POISON.

Un chimiste de Marseille a, dit-on, extrait de l'huile d'olives un poison si violent, qu'il occasionne une mort aussi soudaine que l'acide prussique.

MARBRE POTABLE.

Un journal de Boston, dit que d'après les résultats analytiques obtenus par le docteur Jackson dans la décomposition qu'il a faite des eaux de cette ville, il se trouverait une si grande quantité de chaux dans ce liquide que le chiffre de la consommation annuelle suffirait pour produire une colonne en marbre de deux pieds de diamètre et quarante pieds de longueur.

Un incendie affreux a eu lieu à Québec dans la journée du 10 septembre. Nombre de maisons, entr'autres plusieurs riches magasins de dépôt ont été la proie des flammes. Le feu s'est déclaré d'abord dans l'étage supérieur de la batisse occupée par M Vass, quai de la Reine, et de là, il s'est porté avec furie sur toutes les maisons avoisinantes. L'alarme fut donnée à midi, et à 4 heures et demie on ne s'était pas encore rendu maître de l'incendie.

Six grandes goélettes, échouées au cul de sac en raison de la basse-marée, ont également été détruites par les flammes, avec leurs chargemens complets.

C'était vraiment un tableau bien triste à voir que celui qu'offrait la ville dans ce moment de calamité. De tout côté les rues étaient encombrées de marchandises que l'on retirait des magasins à moitié brûlés.

On ne savait pas encore quelle serait l'étendue de la perte; mais d'après les apparences, elles devaient être immenses, car les seuls magasins de Masson, Strong, Langevin & Co. étaient remplis de marchandises qui ont été consumées.

New York, le digne rivale des villes les plus riches et les plus commerçantes du monde, chérie depuis [illegible] à orner dans son sein une noble enfant [illegible] Institut des Arts [illegible] quantité incomparable [illegible] ouvrages, qui ont [illegible] le génie.

OFFICIEL.

A M. l'Editeur de l'Abeille.

Monsieur,

Vous obligerez une faveur aux négocians de la Nouvelle-Orléans, en publiant le document qui suit :

A bord de la corvette de guerre des Etats-Unis, le Natchez, en dehors de la Passe du Sabine, 30 septembre 1836.

Le capitaine Mervine informe les négocians de la N. Orléans que la corvette Natchez, sous son commandement, est arrivée à la passe du S. O., où elle restera mouillée jusqu'au 5 d'octobre ou de quelques jours de plus, si cet le désirait, dans le but d'offrir toute protection aux bâtimens qui sont destinés pour Matamoros Tampico ou la Vera Cruz. Je suis, &c.

H. WHEELER, secrétaire.

Pour la liste des Poliers, voir la partie anglaise.

Grandes Indes—Un arrivage de New-York a fourni à l'éditeur du *Commercial Advertiser* des journaux de Calcutta jusqu'au premier avril qui fournissent des articles assez intéressans.

Le *Courrier* de Calcutta dit que les spéculations de M. Tudor, en glaces et en pommes est plus profitable cette année que l'année précédente. Le total des ventes faites dans les douze dernier jours, s'élevait, pour les deux articles à plus de 5000 roupies. M. Tudor avait réussi à construire une glacière qui ne lui offrait qu'un cinquième de tonneau de perte, par jour.

La *Gazette* du 28 parle d'une distribution de prix au Collège de Hindoux. L'Anglais paraît être décidément la langue adoptée par cette nation ; car tous les discours prononcés par eux étaient dans cet idiome.

Sir Frédéric Adam avait résigné le commandement de Madras.

Le plan de M. Dubroux pour creuser des puits artésiens, semble avoir réussi à Calcutta. On en a ouvert un au fort à la profondeur de 140 pieds. Il fournissait de l'eau jusqu'à environ 14 pieds de la surface du sol. Une expérience semblable a été faite à Delhi.

Un bateau à vapeur, appelé le *Bentes* fait maintenant le trajet de Calcutta à Singapore, Penang, Malacca et autres ports du détroit de Malacca.

Le célèbre Robertson dont nous avons eu l'occasion d'admirer les talens, a fait une ascension aérostatique à Calcutta : c'est dit-on la première tentative de ce genre, qui ait été faite dans le pays. Elle a excité une grande admiration parmi les naturels de l'endroit ; ils accouraient de 40 à 50 milles des environs pour assister à ce spectacle. On attendait une seconde expérience avec beaucoup d'anxiété, et M. Robertson ne devait consentir à en faire une autre, que dans le cas où on lui parirait dix mille roupies par anticipation.

M. Auckland faisait les plus grands efforts pour introduire la culture de la cochenille dans l'Inde.

Le sujet d'une communication, au moyen de la vapeur semble attirer un grand intérêt dans toutes les parties des Indes anglaises. Aux dernières dates, on faisait circuler des pétitions, qui obtenaient de nombreuses signatures pour demander cette amélioration au gouvernement britannique.

On discutait à Calcutta, les différens systèmes de pénitentiaire employés aux Etats-Unis. Les gazettes de l'endroit recommandent instamment l'adoption de celui qui serait reconnu le meilleur.

MONUMENS HISTORIQUES.

Nous extrayons du *Telégraph* du Texas, le sommaire suivant des événemens militaires les plus remarquables qui ont eu lieu durant la lutte engagée entre le pays et le Mexique, pour l'indépendance de la colonie.

En 1827, une tentative prématurée fut faite à Nacogdoches par le colonel Edwards et quelques adhérans pour déclarer le Texas nation indépendante, sous le titre de République de Frédonia. La tentative n'étant pas secondée par les citoyens en général fut promptement déjouée par les autorités mexicaines et texiennes.

A Nacogdoches, le 2 Août 1837.—Bataille de Nacogdoches entre les forces du colonel Jose de las Piedras, au nombre de 375 Mexicains, et 250 Texiens, dans laquelle les premiers furent défaits. Le résultat de cette affaire fut le déplacement du pouvoir militaire, qui semblait vouloir accabler les habitans.

26 Juin, 1832.—Le fort de Velasco, commandé par le colonel Domingo Ugartecha, fut enlevé d'assaut par les Texiens, ayant à leur tête M. John Austin. La garnison mexicaine se composait de 173 hommes, tandis que le nombre des assiégeans n'était que de 132.

Juin 1835.—La garnison de Anoluac, commandée par le capitaine Tenovris, et forte de 30 hommes se rendit au Texiens, sous les ordres du colonel Travis.

"1er. Octobre, 1835—Déroute à Gonzalez d'un détachement de cavalerie appartenant à la garnison mexicaine de Bejar.

9 octobre 1835. Surprise et capture de Goliad par le capitaine Collinsworth, et ses 50 Texiens. La garnison mexicaine était commandée par le lieutenant colonel Sandoval.

28 octobre 1835—Bataille de la Concepcion, près de Bejar, dans laquelle les Mexicains, forts de 450 hommes, furent défaits, avec une perte considérable, par les colonels Bowie et Fannin, qui n'avaient sous leurs ordres que 92 hommes.

3 novembre 1835—Capture de Lepantitlan, sur la rivière Nueces, par l'adjudant Westover.

8 novembre—Combat en rase campagne, près de Bejar, dans lequel les Mexicains sont contraints de battre en retraite, protégés par l'artillerie de la ville. Les Mexicains comptaient de trois à quatre cents hommes et les Texiens environ deux cents.

9 décembre 1835—La première campagne du Texas se termine par l'assaut et la prise de San Antonio de Bejar. 1300 Mexicains mettent bas les armes devant une poignée de Texiens. Deux jours auparavant, le colonel Ugarsechea avait introduit dans la forteresse de l'Alamo un renfort de 600 hommes. Le colonel Milam se couvrit de gloire et perdit la vie dans cette affaire.

SECONDE CAMPAGNE.

Janvier 1836—Expédition contre Matamoros par quelques partis de Texiens commandés par Johnson, Grant, &c. cette tentative échoue complettement :

21 février 1836—La ville de Bejar est reprise par les Mexicains ; la garnison texienne se retire dans le fort de l'Alamo.

"6 mars 1836—Après 13 jours consécutifs d'assaut et de bombardement, l'armée de Santa Anna entre dans l'Alamo et passe au fil de l'épée les survivans de la garnison. Le brave Bowie retenu au lit par de nombreuses blessures est lâchement poignardé par un des chefs Mexicains que l'on dit être le brigadier général Martin Perfecto de Cos. Travis éprouve le même sort que le reste de la garnison.

9 Mars 1836—Premier combat à la "Mision del Refugio" entre les Texiens, commandés par le capitaine King, et des forces supérieures du gouvernement mexicain. Les premiers ont l'avantage sur les autres.

10 Mars, 1836—Retraite du général Samul Houston de Gonzales ; incendie de cette ville.

Même jour—Second combat à la "Mission del Refugio." Le colonel Ward attaque et repousse un fort détachement de troupes mexicanes.

11 Mars; 1836.—Le colonel Ward effectue de nuit sa retraite du Réfugio, qui était environné de tout côté par les ennemis en force considérables ; il met bas les armes le 24, et est massacré le 28 avec le colonel Fannin et sa division.

19 Mars, 1836—Le colonel Fannin est défait par les troupes mexicaines sous les ordres du général Urrea. Les Texiens mettent bas les armes sous la foi des articles de la capitulation. Mais les Mexicains violent leurs promesses: Fannin et sa division, forte de 415 hommes sont impitoyablement massacrés, à l'exception de 19 hommes qui parviennent à fuir.

27 Mars 1836—Le général Samuel Houston, campé sur les bords de la rivière Colorado, opère une seconde retraite.

31 Mars, 1836—La ville de San Felipe de Austin est brûlée par les Texiens.

16 Avril, 1836—Incendie de Harrisbourg ; New-Washington est également brûlé par les Mexicains.

21 AVRIL 1836 !!!—Bataille décisive de Saint-Hyacinthe, dans laquelle la division de l'armée mexicaine, commandée par Santa-Anna en personne est complettement détruite, et lui-même fait prisonnier, malgré le renfort de 500 hommes qui lui arrive, et à la tête duquel est le général Martin P. de Cos. Houston commandait les Texiens.

24 avril, 1836—Retraite des débris de l'armée Mexicaine : elle repasse les frontières du Texas et abandonne le pays aux heureux vainqueurs, qui en restent les maîtres absolus.

La mémorable bataille de Saint-Hyacinthe terminé la seconde campagne de Texas. Dès ce jour, une nouvelle ère s'est ouverte pour la colonie—les d'indépendance et de liberté jeux, s'il faut en juger d'après les événemens du passé, l'avenir ne sera pas plus favorable aux projets du gouvernement mexicain. Dans la dernière expédition, ce gouvernement n'avait il pas mis, en effet, toute l'énergie possible pour pousser avec vigueur la guerre contre le Texas ? Santa Anna n'a-t il pas [illegible] ses meilleures troupes qu'il pouvait lever ? N'en a-t-il pas pris lui même commandement en chef ? Enfin, ne confia-t-il pas la conduite des trois corps de l'armée d'opérations à des généraux, dans l'habilité desquels toute la confiance de la nation était placée ? Cependant, malgré les précautions prises pour assurer au Mexique les honneurs du triomphe, l'armée fut battue complettement : la plus grande partie détruite, et le reste mis en déroute.

Que doit-on donc consciencieusement penser du résultat de la nouvelle campagne ?—Elle ne réussira pas plus que l'autre : et les raisons sont celles-ci : le chiffre de l'armée future ne pourra pas être plus considérable que celui de la précédente. Les ressources du gouvernement sont moindres. L'enthousiasme des soldats diminuera également, n'ayant plus à leur tête un héros de Tamaulipas, l'homme du peuple, l'idole [illegible]. Quant aux chefs militaires du chef qui commandera cette prochaine expédition, bien que nous [illegible] reconnaissance de supériorité à Bustamente, de Lecture a été faite d'une pétition de Mr. Thomas St. Léger, surveillant des travaux, demandant une augmentation de salaire.

Sur motion de Mr. Pichot, et après dispensation des règles,

Résolu, Que soixante piastres par mois soit allouées à Thomas de Léger, comme surveillant des travaux de la 1ère. Municipalité.

Lecture a été faite d'une lettre de Mr. G. Crozet, ingénieur civile, relative au débarquement des pollettes et bateaux à vapeur, à la situation de la levée, aux travaux de la halle, et annonçant que les réparations au pont du bayou St. Jean sont, depuis longtemps terminées.

Sur motion de Mr. Arnas, et après dispensation des règles, la résolution suivante à été adoptée avec un amendement de Mr Pichot, et un sous-amendement de Mr Lesseps :

Résolu, Que l'ingénieur civil est et demeure autorisé à construire tous les travaux qu'il croire nécessaires dans le port en face de la 1ère. Municipalité, à l'effet d'entretenir le port dans un aussi bon état que possible; et, qu'à cet effet, le maire est et demeure autorisé à tirer sur le trésorier de la 1ère. Municipalité ; que l'ingénieur civil est et demeure autorisé à disposer des ouvriers de la ville pour les dits ouvrages, à l'exclusion de tous autres travaux ; de plus, le dit ingénieur est et demeure autorisé à faire démolir les wharfs qu'il jugerait inutiles.

Sur motion de Mr. Canon, amendée par Mr. Buisson :

Résolu, Que l'ingénieur civil, toutes les fois qu'il le jugera convenable pour les travaux, est et demeure autorisé à s'adresser au comité permanent du conseil, chargé de s'entendre avec la Compagnie de Navigation d'Orléans, et que le dit comité devra s'occuper à l'avenir de tout ce qui concerne le port et la navigation du fleuve, dans les limites de la première Municipalité.

Sur motion de Mr Canon,

Résolu, Que la démission de Mr A. Pitot, alderman du 4me. district, soit acceptée, et que le maire soit autorisé à faire publier conformément à la loi, qu'il sera fait une élection d'un alderman pour le 4me. district ; de plus à désigner le lieu où se tiendra la dite élection, et à nommer les inspecteurs et le greffier.

Mr. Carter, avec la permission du conseil, a présenté les résolutions suivantes, lesquelles, après dispensation des règles, sont adoptées, avec un amendement de Mr Pichot :

Résolu, Que le maire est et demeure respectueusement invité à passer les ordres nécessaires pour faire améliorer la condition de la rue des Remparts, entre les rues Canal et Bienville; attendu que lorsqu'il pleut il est impossible de passer dans la dite endroit ; des femmes n'ayant point été crottés d'une manière convenable pour égoutter les eaux venant des rues Bienville, Douane et Canal.

Résolu, que les besoins des habitans et propriétaires dans la voisinage ci-dessus indiqué, exigeant impérieusement que l'attention la plus immédiate soit portée à cet objet, attendu que l'inconvénient ci-dessus existe depuis longtemps malgré les plaintes des habitans et les résolutions du conseil.

Résolu, que le Maire est et demeure autorisé à tirer sur le Trésorier de cette Municipalité pour les fonds nécessaires à l'effet d'obtenir l'amélioration mentionnée dans les présentes résolutions.

Il est de plus résolu, qu'une semblable amélioration soit faite dans la rue des Ursulines aux intersections des rues Remparts et St. Claude.

Lecture a été faite d'une pétition de vingt trois commerçans engagés dans le transport et la vente des sucres, demandant qu'il soit réservé un espace dans le parapet le débarquement de ce produit.

Sur motion de Mr. Cougot, et après dispensation des règles.

Résolu, que tout l'espace de la Levée compris entre les rues Toulouse et Jefferson, soit exclusivement réservé aux embarcations portant en cette ville des sucres de la Louisiane; que tout l'emplacement de la levée dans les limites susdites doive être laissé libre pour le débarquement de ce produit, et que le capitaine du port est et demeure chargé de l'exécution de la présente résolution.

Il est de plus résolu, que cet espace du port qui se trouve en face de la rue St. Louis, devra être réservé pour le débarquement des bateaux de la Banque des Améliorations.

Sur motion de Mr. Cougot, une lettre de de la Banque des Améliorations relative au wharf à construire en face de la rue St. Louis, a été déposé sur le bureau.

Lecture a été faite d'une lettre de la Banque des Améliorations demandant la permission d'élever une toiture temporaire en planches sur cette partie de la nouvelle bourse, en construction rue St. Louis, face au passage de la Bourse.

Sur motion de Mr. Bouligny, et après dispensation des règles.

Résolu, que cette demande est et demeure accordée.

Lecture a été faite d'une lettre de Mr Emmanuel Roux, demandant qu'il soit fait des réparations à la maison qu'il a louée à la ville pour un corps de garde.

Sur motion de Mr. Buisson, *Résolu*, que la dite lettre soit référée au maire pour y faire droit s'il y a lieu.

Lecture a été faite d'une pétition de cinquante tenneurs de magasins et propriétaires exposant les raisons qui doivent engager le conseil à rejeter la pétition des étaliers colporteurs qui demandent à étaler des marchandises sur la Levée, entre les deux halles.

Lecture a été faite d'une pétition de divers capitaines de navires contre la pétition des étaliers colporteurs.

Sur motion de Mr. Buisson, les dites lettres ont été référées au comité chargé de s'enquérir de la pétition des étaliers colporteurs.

Mr. Pichot rapporteur du comité chargé de s'enquérir de la lettre de Mr. Coquet, relative au plan de division de sa propriété, a présenté sur cet objet un rapport accompagné de résolutions approuvant le dit plan.

Après dispensation des règles, sur motion de Mr. Canon, la discussion de ces résolutions a été mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Mr. Armas a présenté une ordonnance supplémentaire à l'ordonnance créant une caisse d'amortissement pour la 1ère. Municipalité.

Sur motion, *Résolu* que la dite ordonnance soit imprimé et mise à l'ordre du jour.

Sur motion de Mr. Pichot, *Résolu* qu'un comité permanent de trois membres dénommé "comité de police, soit créé dont le devoir sera de rapporter de temps à autre si les commissaires de police se conforment aux ordonnances de la Corporation, et spécialement à l'ordonnance approuvée le 10 juin 1835.

Messrs. Pichot, Colson et Lesseps ont été nommés de ce comité.

Sur motion de Mr. Canon,

Résolu, que le comité de pavage soit et demeure invité de préparer des résolutions nécessaires pour l'achat de curb et gutter stones, pour le pavage des rues et bordures de banquettes pour la Première Municipalité.

Il est de plus Résolu, que ce comité est prié de convoquer extraordinairement le conseil de la 1ère. Municipalité le plutôt possible pour entendre leur rapport vu le besoin immédiat où nous nous trouvons de matériaux.

Sur motion de Mr. Buisson, et après dispensation des règles.

Résolu, qu'à l'avenir les lettres et pétitions ne seront lues au conseil par le secrétaire, qu'à une séance sur deux tiers du conseil, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné par le vote des deux tiers du conseil ; et que la 3me. section de l'article 4, des réglemens, soit amendé ainsi qu'il est spécifié ci-dessus.

Mr. W. Duplessis a présenté une résolution autorisant le Maire ou le Recorder à forcer les propriétaires ou locataires, sous peine d'une amende de $100 par mois, à chasser de leurs maisons les femmes de mauvaise vie, sur la plainte qui serait portée par cinq citoyens respectables du voisinage.

Sur motion, la dite résolution a été mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Sur motion, le conseil s'est ajourné à vendredi prochain, 7 octobre, à 5 heures de l'après-midi.

Pour copie conformé,

D. AUGUSTIN, Secrétaire.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 1er OCTOBRE.

COTON

260 balles	Louisiane et Mississipi,		17 1/4
90 do	do	(choisi)	.....18 3/4
16 do	do		16
11 do	do		17
10 do	do		19
387			

PHILADELPHIE, 16 sept.

VENTES D'ACTIONS.

100 actions de la Banque des E. U. 120½
100 do do (30 j) 121 1/8

NORFOLK, 17 sept.

Jambon; plats chés de Smithfield 19½ à 12 1/2; id de l'Ouest, 11 à 12 1/2; coton 15 à 16; maïs 90 à 95; café, Rio et Porto Rico 13 à 14; do Cuba 12 1/2 à 13 1/2; do St Domingue 11 1/2 à 12; do Jamaïque nominal; farine supérieure 67 50 à 5; graine 17 à 18; mélasse de la N. Orléans. point; do des Indes Occidentales 38 à 41; pore mess par baril 21 à 22; do prime 17 à 19; riz 3½ à 4; sel de Liverpool 2 à 2 25; sucre de la Nlle Orléans point; Puerto Rico 10 à 11; do Ste Croix 11 à 13; whiskey, 29 à 40; maïs, jaune supérieur, 65. Quelques ventes de coton supérieur ont été faites cette semaine à 20c.

AUGUSTA, 22 Sept.

Coton—Depuis notre dernier rapport du 16 courant, il a été reçu à Augusta et Hambourg environ 1500 b. de la nouvelle récolte. Cent la plus grande partie a été apportée par les waggons a été vendue à son arrivée. La qualité du coton qui arrive au marché est beaucoup meilleure que celle reçue antérieurement, et si le temps continue sans changement pendant huit jours de plus, le coton qu'on est présentement à cheter sera d'une qualité très supérieure. Les ventes durant la semaine passée et que nous connaissons s'élèvent à 918 balles qui ont été disposées comme suit: 8 balles inférieur à 15 1/2; 23 à 15 1/4, 48 à 16; 90 à 16; 61 à 16 1/8; 26 à 16½; 10 à 16½; 230 à 17; 42 à 17 1/4, 36 à 17½; 69 à 17 1/2; 45 belles, première marque à 17½ et 76 do à 18 cents.—Nous quotons de 16 à 17 1/2. Les marques de choix peuvent commander quelque chose de plus et sont en bonnes demandes.

Cannelles—Point de changement à remarquer dans notre marché. La farine vaut 6 11 à 12; sel 75 à 80c. le boisseau; la quantité en main de l'un et de l'autre est très limitée.

Fret—Pour Savannah 51 1/2 cents par balle de coton. Pour Charleston par le railroad 61.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Entrées.

Gold Columbia, Nabb, St. Marks, Floride, capitaine.
Gold. Congress, Williams, Galveston, T Toby & Bro.

Arrivés.

Bateau de remorque Hudson, Howren, des passes, a amené le nav Moren et les goélettes William et Kosciusko.

Bateau de remorque Whale, Pauling, des passes, ayant mis en mer le brick Olive Branch, a amené le brick Ann Ann Wayne.

Brick Ann Wayne, Coffin, 18 jours de Baltimore.
Navire Moren, Pearson, de Boston
Goélette William, Howland, de Charleston.
Goélette Kosciusko, Burns, de Galveston.
Bateau à vapeur Eliam, Coburn, de St. Louis.
Bateau à vapeur Rob Roy, Wright, de Louisville.
Bateau à vapeur Cumberland, Irwin, Louisville.
Bateau à vapeur Yazoo, Latham, de Manchester.
Bateau à vapeur Passenger, Embrer, Louisville.
Bateau à vapeur Ellen Douglas, Bascom, Natches.
Bateau à vap. Gen. Gaines, Reed, Louisville.

TRAITES sur Paris, à vendre par
14 sept CUCULLU, LAPEYRE & Co.

DERNIERES DATES:

New York	17 sept	Washington	15 sept
Philadelphie	17 sept	Baltimore	7 sept
Charleston	20 sept	Boston	8 sept
Paris	5 août	Havre	4 août
Liverpool	14 août	Londres	16 août
Bordeaux	20 juil	Havane	13 sept
Mexico	30 août	Vera Cruz	1er sept

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.

Le prix de la farine fraiche est aujourd'hui de $10 par baril; d'après le tarif les boulangers donneront pendant la semaine prochaine à partir de lundi 3 du courant; trente un onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin pèseront vingt-cinq pour cent, en sus.

Nlle Orléans, le 1er octobre 1836.
3 oct D. PRIEUR, maire.

Banque de Carrollton.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette Banque, qu'un versement de cinq piastres par action sera dû, et que le paiement en est exigé le 15 du courant.

3 oct JOHN NICHOLSON, caissier.

Le syndic du 4me. District de la 3me. Municipalité prévient le public, que tous les cochons qui seront trouvés errans dans les chemins de ce district, seront arrêtés ou tués d'après l'ordonnance passée le 13 septembre 1834.

3 oct A. BRUGIER, syndic.

AYANT pris Mr. H. Jacquelin pour associé, ma maison, à partir de ce jour, sera conduite sous la raison de

3 oct—1m LABADIE & JACQUELIN.

FROMAGE—75 caisses en débarquement du navire Orléans, et à vendre par

PERKS & HALL,
3 oct No. 2, Levée de devant.

MORUE—100 caisses en débarquement du navire Chatham, à vendre par PERKS & HALL,
3 oct No. 2, Levée de devant.

HARENGS—100 caisses, en débarquement du navire Chatham, et à vendre par

PERKS & HALL,
3 oct 2, Levée de devant.

A VENDRE—Une négresse âgée d'environ 25 ans, avec son fils âgé de 4 ans; elle est une excellente blanchisseuse et repasseuse, et domestique de maison de confiance; elle se comporte bien. S'adresser au no 47, rue Bienville. 3 oct

EGARE OU VOLE—Vendredi dernier, deux chevaux, un bai, ayant les pieds blancs et une raie blanche du front aux narines, très haut sur les jambes; l'autre est un cheval gris, il a une vieille blessure sur l'une de ses épaules, qui est presque guérie; même taille du premier.

Une récompense honnête sera payée à celui qui donnera l'information nécessaire, pour que les propriétaire retrouve ses chevaux.

PETER LALY,
2 oct—4 encouragure des rues Hevia et Cirque.

ON arrête toute les mains d'un esclave un billet de banque; celui à qui il appartient peut l'obtenir en donnant des preuves à cet effet et en payant pour cet avis. S'adresser au no 109, Vieille Levée.
2 oct—3

TOILE D'EMBALLAGE—40 pièces toile d'emballage, en débarquement du bateau à vapeur Siam, à vendre par

3 oct R. GRONING & Co.

CIRE—Un petit lot de cire en magasin, à vendre par

3 oct R. GRONING & Co.

CHEVAUX EPAVES—Conduits à l'écurie, rue St. Pierre entre St Claude et Trémé, le 29 septembre au soir, par la garde de ville:

Un cheval canelle pommelé, les deux pieds de derrière et le droit de devant blancs, la queue et la crinière presque blanches et une raie blanche dans le front.

Un gros cheval gris sans aucune marque apparente.

Le 30 septembre au soir, un cheval alezan avec le dessus des pieds de derrière un peu écorché.

Si lesdits chevaux ne sont pas réclamés par les propriétaires dans dix jours, à partir du présent avis, ils seront vendus à l'encan par P. A. Guillotte, le samedi 15 d'octobre courant.

3 oct J. PENAS, capitaine de la garde.

Succession de Grillier.

VENTE par le Register des Testaments.—Jeudi, le troisième jour de Novembre, 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du premier d'Octobre, 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues Saint Louis et Chartres, pour compte des mineurs Grillier, pour opérer un partage, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir :

1o. Deux lots de terre situés dans la rue des Poètes entre les rues des Trois Croque et Amour, faubourg Marigny, mesurant chacun vingt-cinq pieds de face à la rue des Poètes sur une profondeur de cent quarante-cinq pieds, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o. Deux lots de terre dans la rue de la Musique, entre les rues des Bons Enfans et d'Amour, faubourg Marigny, mesurant chacun trente pieds de face à la rue de la Musique sur une profondeur de soixante pieds, le tout ayant mesure française, comme il apparaîtra du plan des dits lots de terre, lequel sera exhibé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions de la vente : Un quart comptant, et le balance à un crédit de six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement : les dits billets devront être divisés en coupons à la convenance des vendeurs.

W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

N. B. Les actes de vente doivent être passés pardevant Mr. L. Février, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 oct

AVIS—Les acheteurs de divers terrains situés au faubourg Douane ou Closet à vend vente faite par M. Barnett Sur. le 1er. courant sont requis de passer à l'office de C. Pollock notaire public et se conformer aux conditions de la vente dans dix jours à compter de cette date sans quoi lesdits terrains seront vendus pour son compte et risque, et lui tenu responsable pour la perte qu'ils pourraient subir, avec les frais que cela pourra occasionner. 29 sept.

A VENDRE—Deux Lots de Terre attenants, et situés dans la rue Perdido, entre les rues Cirque et Philippe; les deux mesurant 51 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido, sur 119 pieds au pouce de profondeur, sur lequel se trouve une bonne maison à double, une cuisine à deux étages, puits et citerne. La propriété ci-dessus fait présentement l'usage d'un "Cotton Pinkery," à quoi elle est bien adaptée ayant une bonne presse et tout l'appareil nécessaire pour un tel établissement. Pour les conditions s'adresser à

WILLIAM VANCE,
30 sep—1m,3ps No. 15, rue de la Douane.

AVIS—Les livres de souscription du Rail Road de Washington, sont ouverts tous les jours depuis 9 heures jusqu'à 2 heures P. M. au Bureau de la Compagnie d'Assurance du Théâtre d'Orléans.

1 oct J. A. DUREL, Sect.

MR. N. venant d'arriver d'Europe, désire trouver un emploi dans une maison de Banque ou de commission. Il connait la tenue des livres, et est capable de correspondre en quatre langues, savoir : en Français, en Anglais, en Italien, et en Allemand.

S'adresser au bureau de cette feuille. 1 oct—6

AVIS—Les négocians ou toutes autres personnes qui ont des pierres, curbs-stones, granits, &c., sur la Levée de la 2me. Municipalité, entre les rues d'Enghien et Champs Elysées, sont prévenus de les faire enlever de suite, pour éviter qu'elles ne soient transportées à leurs frais au dépôt de la Troisième Municipalité, conformément aux ordonnances.

1 oct—3 J. R. VIENNE.

CUCULLU, LAPEYRE & Co., offrent à vendre :

25 caisses Sucre blanc de la Havane;
1500 sacs Café vert do. do;
200 balles Tabac en feuilles, (Vuelta Abajo);
500 milliers Cigarres de première qualité;
Amandes en barils et caisses.

1 oct

GRAISSE—300 petits barils de qualité supérieure, garanties être aussi bon qu'il y a dans le marché, à vendre par G. DORSEY,
1 oct 44, Nouvelle Levée.

PECH